

CHARTRE D'ADHESION

ACCESS, Association des Chefs d'Entreprise du Sud Seine-et-Marne, réunit des industriels, des entreprises, des institutions patronales et commerciales du sud 77 a pour mission de :

- ✓ Sensibiliser les entreprises aux nouveaux enjeux économiques nationaux, territoriaux, sociaux et environnementaux ;
- ✓ Développer le territoire sud Seine-et-Marne et soutenir les entreprises qui y sont installées ;
- ✓ Sensibiliser à la création d'entreprise sur le territoire ;
- ✓ Développer les échanges qu'ils soient d'expériences, de bonnes pratiques ou commerciaux ;
- ✓ Communiquer sur l'esprit d'entreprendre aux étudiants, des porteurs de projet de création d'entreprise, des entrepreneurs, des dirigeants... ;
- ✓ Etre un acteur de référence vis-à-vis des politiques et institutions.

Tout créateur, porteur de projet, repreneur ou chef d'entreprise dont le siège social ou une succursale se trouve en Sud Seine-et-Marne peut devenir membre de l'association. Basé sur un principe d'échanges, l'ACCESS est en droit d'attendre un certain nombre d'engagements de la part de ses adhérents. Ainsi, avant de devenir membre, chaque candidat s'engage à respecter la présente Charte.

La qualité de membre du Club est acquise par le paiement d'une cotisation annuelle. La cotisation est actuellement fixée à 180 euros (tarifs 2017). Le bureau de l'association se réserve le droit de refuser une adhésion ou d'exclure tout membre qui n'aurait pas respecté les clauses de la présente Charte¹.

Cette charte constitue une clé d'entrée pour enrichir les relations entre l'association, les entreprises et leurs partenaires. Elle n'est donc pas figée et pourra évoluer dans le temps.

Valeurs et principes partagés

L'ACCESS est un réseau d'entrepreneurs destiné à partager des expériences et préoccupations communes, mieux se connaître et se développer, se former, appréhender d'autres métiers et marchés, véhiculer l'esprit d'entreprendre, favoriser les contacts et les affaires entre chefs d'entreprise, par l'organisation d'évènements.

L'ACCESS souhaite contribuer au développement du lien social, de la solidarité, de la citoyenneté, au travers de convergences ou de nouvelles synergies entre les entreprises, pour dynamiser le territoire du Sud Seine-et-Marne en priorité.

L'ACCESS fonctionne sur des valeurs de simplicité, d'échange, de confiance, d'ouverture, de confraternité, d'entraide et de circulation de l'information.

1/Tout refus ou exclusion seront justifiés à l'appréciation du bureau. Tout comportement préjudiciable à l'association ou à ses membres justifiera de l'exclusion de l'association, sur décision motivée du bureau, sans retour de la cotisation. Toutes les inscriptions relatives à cet adhérent seront alors effacées.

Les engagements

Les adhérents s'engagent à :

- Partager leur expérience et leurs connaissances dans un esprit constructif et de coopération pour favoriser l'activité du territoire ;
- Respecter les entreprises et entrepreneurs adhérents, adopter en cas de concurrence un comportement éthique ;
- Faire fonctionner les entreprises adhérentes en priorité ;
- Respecter les décisions prises par les instances de l'Association ;
- Respecter la confidentialité des échanges.

L'association s'engage à :

- Respecter les mandats qui lui sont confiés ;
- Animer le réseau de ses membres au travers de rencontres et d'évènements réguliers ;
- Informer les membres des décisions prises par le bureau ;
- Mettre à disposition les ressources dont elle dispose et solliciter les compétences de membres pour répondre à un besoin spécifique de l'un de ses adhérents ;
- Justifier tout refus d'adhésion ;
- Justifier toute exclusion d'un membre à l'appréciation du bureau.

En adhérant à l'ACCESS, les membres s'engagent à participer dans la mesure de leurs possibilités aux missions de l'association, selon les modalités différentes :

- Participation et/ou animation des réunions thématiques mensuelles ;
- Possibilité de donner des conseils gratuits aux entreprises membres ;
- Participation à l'assemblée générale annuelle et aux assemblées générales extraordinaires le cas échéant ;
- Participation au bureau de l'association, sous réserve d'être élu lors de l'assemblée générale pour l'un ou l'autre des postes qui seraient à pourvoir ;
- Représentation active de l'association lors d'actions et d'évènements extérieurs.

Pour l'adhérent

Date :

Nom et Prénom :

Bon pour acceptation et signature :